

## Bulletin d'adhésion du GDSA de LOZERE année 2023

### Objet du groupement de défense sanitaire apicole de la Lozère :

**L'adhésion de soutien** donne droit de participation aux assemblées générales, ainsi qu'aux manifestations organisées par le GDSA48 et au bénéfice de toute action du GDSA48 en faveur de l'abeille domestique en particulier et des abeilles en général.(ex : participation au rucher école, distribution de graines ou de plantes mellifères, destruction de nids de frelons asiatiques...).

**Déduction fiscale des dons** : Les dons peuvent permettre la délivrance d'un reçu fiscal une fois l'année civile écoulée à qui en fait la demande.

**L'adhésion à titre d'apiculteur** nécessite la possession de ruches. Donne droit de vote à l'assemblée générale. Chaque adhérent apiculteur au GDSA48 s'engage à faire sa déclaration annuelle de rucher. Il pourra être aidé par le GDSA48 pour effectuer ses démarches administratives. Un apiculteur sans numéro d'apiculteur ne pourra pas être adhérent au GDSA48 à titre d'apiculteur.

L'adhésion donne **accès de facto à l'apiculteur au programme sanitaire d'élevage** (donc aux traitements anti-varroas à tarif privilégié), celui-ci par son adhésion s'**engage à respecter le PSE et notamment à accueillir les Techniciens Sanitaires Apicoles** lors des visites programmées dans le cadre du PSE.

Nom : ..... Prénom.....

Adresse : .....

CP.....Commune.....

Adresse mail.....

N° tel fixe.....N° tel mobile.....

N° d'apiculteur.....Nombre de ruches.....

	prix unitaire	Commande	total Cde
Adhésion jusqu'à 100 ruches	20 €		
adhésion plus de 100 ruches	40 €		
Adhésion volontaire ou don	20€ ou don	-	
Abonnement « santé de l'abeille »	20 €		
Participation au rucher école	25 €		
Apitraz (1 paquet pour 5 ruches)	20 €		
Oxybee ( flacon pour traiter 30 ruches)	36 €		
Varromed (flacon pour traiter 20 ruches)	24 €		
Pièges frelons « Jabeprode » la paire à monter	7 €		
pièges à frelons	3 €		
		<b>Total général</b>	

Règlement de la cotisation : Chèque à libeller à l'ordre du : **GDSA48** ou par virement ;

IBAN : **FR76 1350 6100 0075 5601 0000 022** le préciser si c'est par virement.....

Bulletin à retourner à : GDSA 48 chez Christian Dumortier 4 BVD de Jabrun 48100 Marvejols ou par mail pour les virements : **christian.dumortier@hotmail.fr**

Il est impératif de renseigner correctement votre adresse mail et de nous informer s'il y a un changement en cours d'année, c'est le seul moyen de communication que nous utilisons.

La déduction des paquets de lanières ne concernent que ce qui a été **rendu à l'Assemblée générale 2022** et pour les quels il vous a été donné un ticket avec le nombre à déduire.

Les médicaments anti-varroas vous sont encore proposés cette année à un prix inférieur au prix d'achat.

Date..... Signature